



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Dauzié
Saint-Mamet-La Salvetat

Service Intendance
Affaire suivie par :
Thérèse CAPITAINÉ
Tél : 04 71 49 33 50
Courriel : int.0150581a@ac-clermont.fr
2 rue des Placettes
15220 SAINT-MAMET LA SALVETAT

Saint-Mamet, le vendredi 29 septembre 2023

La Principale,

À

Mesdames, Messieurs les responsables légaux

Objet : Paiement cantine / internat

PJ : Flyer sur les paiements

Madame, Monsieur,

Une nouvelle année se profile, Je vous rappelle donc les modes de règlement des frais de scolarité qui sont en vigueur au collège Jean DAUZIÉ :

- Le télépaiement : Il s'agit d'un paiement par carte bancaire via le portail internet accessible par votre compte ÉduConnect : <https://educonnect.education.gouv.fr/>
Il s'agit du mode de paiement à privilégier car il possède plusieurs avantages :
 - Il est sécurisé limitant ainsi les erreurs de saisie liées aux opérations d'encaissements manuelles.
 - Paiement en plusieurs fois sans frais dès deux jours après réception de la facture.
 - Minimum de paiement fixé à 1 euro.
 - Pas de frais bancaire.
- Le virement bancaire sur le compte du collège.
- Le chèque bancaire : tous les chèques des collèges et lycées de France sont envoyés et encaissés à Rennes . Il nous est donc impossible de vous communiquer un délai d'encaissement. Pour information, il est parfois possible que deux chèques soient débités le même mois.
- Les espèces dans la limite de 300 €.
- Des échéanciers peuvent être proposés (Prendre contact au cours du mois de septembre – début octobre)

Si vous avez des questions supplémentaires vous pouvez prendre contact avec la Gestionnaire de l'établissement.

Merci pour votre compréhension.

**La Principale,
Annie CHAZETTE.**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège Jean Dauzié
Saint-Mamet-La Salvetat

Les moyens de paiement possibles pour le règlement des frais scolaires

À privilégier

Le Télépaiement (Carte Bancaire)

- Adresse mail nécessaire pour la création et l'activation de votre compte ÉduConnect.
- Accessible depuis le portail suivant :
<https://educonnect.education.gouv.fr/>
- **Créance payable par carte bancaire en plusieurs fois, sans frais.**
- Minimum de paiement fixé à 1 €.
- **Pas de frais bancaires.**
- Un délai de un ou deux jours peut être nécessaire après réception de la facture pour que celle-ci soit disponible sur le télépaiement.

Virement bancaire

- Sur le compte bancaire de l'établissement dont les coordonnées sont les suivantes :
IBAN : FR76 1007 1150 0000 0010 0001 763
BIC : TRPUFRP1
- **Préciser impérativement le nom et le prénom de l'enfant en référence du virement.**

Chèque bancaire

- À l'ordre du collège Jean DAUZIÉ et à remettre au secrétariat (et non à la vie scolaire).
- **Aucun délai d'encaissement, aucune date de débit ne pourront vous être assurés.**
- Plusieurs chèques peuvent être débités en même temps.

Espèces

- Paiement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
- Un reçu de paiement vous sera délivré.
- Règlement auprès du Gestionnaire (administration).

Pour toute information complémentaire vous pouvez prendre contact avec le Gestionnaire.